

Filali, Mehdi

From: Poupinet, Julie [julie.poupinet@ipi.ch]
Sent: lundi, 23. janvier 2012 10:22
To: Mail, Intreg; madrid team1
Subject: EI 363419 - COCO
Attachments: Scanned from a Xerox multifunction device001.pdf

Madame, Monsieur,

Pour une raison inconnue, il semblerait que notre déclaration de refus partiel émise en 2006 en faveur de l'EI 363.419 n'ait jamais été inscrite.

Pourriez-vous svp procéder à son inscription?

Merci.

Meilleures salutations

Julie Poupinet
Division des marques
Tél. +41 (0)31 377 74 46
Fax +41 (0)31 377 77 78
Courriel julie.poupinet@ipi.ch
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Stauffacherstrasse 65, CH-3003 Berne
www.ipi.ch

23.01.2012



CONFÉDÉRATION SUISSE

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle · Einsteinstrasse 2 · CH-3003 Berne
tél. +41 31 325 25 25 · fax +41 31 325 25 26

le 3 novembre 2006

notre référence: mra
n° direct: +41 31 322 48 64

FI

Déclaration de refus partiel au sens de la règle 17.5)a)iii) du règlement d'exécution commun (sur motifs absolus)

(sur désignation postérieure)

Enregistrement international n° **363419 COCO**

Suite au refus provisoire du 15 septembre 2005 émis à l'encontre de l'enregistrement international mentionné ci-dessus et à la communication du mandataire du 8 mai 2006, ainsi qu'à la décision de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle du 4 août 2006 et conformément à la règle 17.5)a)iii) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

décide:

La marque est **admise** à la protection en Suisse **uniquement** pour les produits suivants :

Cl. 14: Métaux précieux et leurs alliages et objets en ces matières ou en plaqué (excepté coutellerie, fourchettes et cuillers), joaillerie, pierres précieuses; horlogerie et autres instruments chronométriques.

Cl. 18 : Cuir et imitations du cuir, articles en ces matières non compris dans d'autres classes, peaux, malles et valises, parapluies, parasols et cannes, fouets, harnais et sellerie.

Cl. 25 : Vêtements et tous articles d'habillement, y compris les bottes, les souliers et les pantoufles.

Division des marques
Section examen des marques 2

Andrea Minder



Voies de droit:

La présente déclaration n'est pas sujette à recours.